

PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR  
DE **ALTIPARC D' AYDAT**

\*\*\*

**Boulevard du lac, 63590 AYDAT**

\*\*\*\*\*

DOSSIER CONSTRUCTEUR

Réalisation **28/06/2023**

**SAS ALTISKY**

\*\*\*

PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

# ALTIPARC D'AYDAT

## Boulevard du Lac, 63590 AYDAT

\*\*\*\*\*

### Sommaire

- \* Descriptifs et plans des parcours
- \* Règles d'utilisation
  - \*\* Consignes générales
  - \*\* Contrôles et maintenance
  - \*\* Compétences et qualifications des personnels
- \* Plan d'organisation et de secours
- \* Vérification et maintenance des EPI
- \* Annexes
- \* Certifications « matériaux divers », « câbles » et « serre câbles »

**RÈGLES D'UTILISATION DES PARCOURS**

Le PAH de **Altiparc d'Aydat** est constitué de 168 ateliers,  
Dont 9 d'essai-démonstration,  
Répartis en 19 parcours de difficultés différentes, soit, par ordre croissant,

- les 3 parcours Tests (**3\*3 ateliers**) , *utile pour les initiations des pratiquants à l'activité accrobranche.*

- le parcours Orange (**12 ateliers**) , *plus particulièrement adapté aux petites tailles et à la pratique en famille,*

- le parcours Jaune (**11 ateliers**) *jaune, plus particulièrement adapté aux petites tailles et à la pratique en famille,*

- le parcours Tyro Enfant (**6 ateliers**) *jaune, plus particulièrement adapté aux petites tailles et à la pratique en famille,*

- le parcours Mauve (**11 ateliers**) *jaune, plus particulièrement adapté aux petites tailles et à la pratique en famille,*

- le parcours Accès (**5 ateliers**) *jaune, plus particulièrement adapté aux petites tailles et à la pratique en famille,*

- le parcours Vert (**11 ateliers**) *vert, plus particulièrement adapté aux petites tailles et à la pratique en famille,*

- le parcours Bleu Clair (**10 ateliers**) *bleu, d'initiation, axé sur les acquisitions de principes de sécurité et de progression de base,*

- le parcours Bleu (**9 ateliers**) *bleu, d'initiation, axé sur les acquisitions de principes de sécurité et de progression de base,*

- le parcours Violet (**13 ateliers**) *haut, avec des longues tyroliennes plus technique,*

- le parcours Rouge (**10 ateliers**) *rouge, plus haut et plus technique,*

- le parcours Tyro Forêt (**13 ateliers**) *haut, avec des longues tyroliennes plus technique,*

- le parcours Noir (**17 ateliers**) *très haut, Long et plus technique,*

- le parcours Tarzan (**9 ateliers**) *Parcours technique avec le saut de tarzan sur liane,*

- le parcours Xtrem (**15 ateliers**) *Parcours technique avec le saut de tarzan sur liane,*

- le parcours Chute libre (**4 ateliers**) *Parcours simple mais très haut avec un*

*saut dans le vide.*

*- Le parcours Cage filet (3 ateliers) Parcours simple accessible sans baudrier.*

*Pour toute indication complémentaire ou interprétation il pourra être fait référence aux normes AFNOR sur les Parcours Acrobatiques en Hauteur :*

- NF EN 15567-1 (exigences de construction)*
- NF EN 15567-2 (exigences d'exploitation)*

## CONSIGNES GENERALES D'UTILISATION

*Les participants sont équipés de systèmes de sécurité individuels de catégorie « D » (A, B, C, D ou E)*

### **Niveau des participants**

Ils sont équipés d'E.P.I. (Équipements de Protection Individuelle) par le personnel de surveillance; il leur en est expliqué l'utilisation rationnelle en début de séance sur les parcours de démonstration et d'essai où sont également évaluées les capacités des sujets à s'engager en autonomie dans l'un ou l'autre parcours.

Les pratiquants sont informés qu'ils doivent faire vérifier la mise en place de leur E.P.I. après toute éventuelle interruption de séance.

L'évaluation des capacités se fera également en cours de séance et servira à autoriser l'accès des participants dans des parcours de niveau supérieur : **les personnels et l'équipe de gestion du parc ont, seuls, cette capacité et cette responsabilité.**

### **Explication de début de séance**

*Les gestes à accomplir dans tous les types d'ateliers sont détaillés au cours de l'explication de début de séance.*

*Dans le cas de types d'assurance et/ou de progression non abordés en début de séance, les explications et conseils sont apportés ultérieurement, in situ, par un opérateur.*

### **Signalétique**

#### **Signalétique en parcours**

*Se référer aux préconisations de la norme en vigueur*

*En ce qui concerne les ateliers ou portions de parcours de niveau plus difficile, ils sont également signalés et une possibilité d'évitement ou d'échappatoire (par un atelier présentant une difficulté de niveau inférieur) est mise en place et indiquée.*

#### **Signalétique au sol**

La sécurité des piétons est assurée par la matérialisation de cheminements évitant les secteurs estimés dangereux, notamment ceux exposés aux possibilités de chutes d'objets et ceux présentant une possibilité de collision avec les pratiquants; la mise en place de panneaux et de barrières (ou autres) préventifs est réalisée chaque fois que nécessaire.

## Nombre de participants

- Préciser le nombre de personnes maximum autorisées sur les jeux ; **1 personne par jeux**

- Préciser le nombre de personnes maximum **autorisées par plateforme**; **1 personne par plateforme**

**Taille, poids** (paramètres variables établis par le constructeur ou par le gestionnaire en fonction des contraintes propres aux équipements)

- *le parcours vert : accessible aux individus de 1,10m minimum;*
- *pour les autres parcours : variable en fonction de la difficulté, voir plan.*
- *poids maximum autorisé : 110 kg*

Précision sur les E.P.I. munis de **bretelles ( baudrier PETZL Adapté)** pour les personnes dont la taille est mal formée (cas d'obésité) ; niveau des systèmes de sécurité.

## Conditions particulières

Définies par le constructeur et/ou le gestionnaire de la structure (âge, catégories de pratiquants, présence d'accompagnants, ...).

*Le gestionnaire du parcours reste seul juge (et seul responsable) quant à l'accès de personnes présentant un quelconque **handicap** : dans certains cas, prévoir l'assistance de personnels spécialisés pour renforcer la surveillance (ou l'assistance).*

*Le gestionnaire du parcours reste seul qualifié et responsable pour définir la possibilité de pratique en fonction de conditions inhabituelles ou exceptionnelles (**météo** ou autres) : ses décisions (arrêt, interruption ou annulation d'une séance) dans ce domaine, sont sans appel et devront être mises en application par l'intermédiaire de son équipe : rôle et responsabilité du responsable de jour !*

**Tenue conseillée** : à l'appréciation du gestionnaire du site (*se soucier des cheveux longs, des vêtements flottants ou des lacets non attachés, des bagues, bracelets, percings ....*)

*Faire « vider les poches » (prévision des chutes d'objet).*

## Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.)

- baudriers Petzl *réglables classiques et baudriers adaptés pour les plus petits;*

- Longes (*longe joko y 85 cm et longe joko i 30 cm pour poulie*), munies d'un mousqueton standard et d'un crochet de sécurité.

- *Gants et casques ne sont pas obligatoires*

## CONTROLES et MAINTENANCE

### Diagnostic arboricole, contrôle technique et maintenance

Le PAH de **Altiparc d'AYDAT** a satisfait, après travaux et avant ouverture, aux contrôles prévus par la norme de référence.

*Se référer aux normes ou à la réglementation en vigueur en ce qui concerne la fréquence et la qualité des contrôles réglementaires ultérieurs à effectuer (responsabilité du gestionnaire).*

La nature et la fréquence des divers contrôles et opérations de maintenance sont précisées dans le **registre de maintenance** du parc.

## COMPÉTENCES ET QUALIFICATION DES PERSONNELS

L'utilisation des équipements du parcours acrobatique par la clientèle est prévue en **pratique autonome**.

**Compétence des personnels** : *se référer à l'instruction ministérielle 2009 et aux documents auxquels elle renvoie (qu'il s'agisse de pratique autonome ou accompagnée) ainsi qu'à l'arrêté du 07/02/2008 : CQP et ELAC (en 2016, ce sont toujours les textes de référence)*

## SPÉCIFICITÉS ET DURÉE DE VIE DES MATÉRIELS ET MATÉRIAUX

- Les caractéristiques techniques des matériaux utilisés pour le montage des lignes de vie et leurs connexions sont celles indiquées dans les certifications de matériel des fournisseurs jointes à ce dossier constructeur ;
- Descriptif et énumération : câbles, serres câbles et/ou sertissages -niveaux de serrage et contrôles effectués -, bois et autres matériaux – caractéristiques- , boulonnerie et autres...
- Les caractéristiques et durées de vie des EPI (baudriers, connecteurs, poulies,...) sont celles indiquées dans la notice technique par le fabricant.

### PLAN D'ORGANISATION DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS (POSS)

Voir annexe POSS.

## DOCUMENTS DE GESTION

Rapport d'exploitation quotidien (feuilles de jour, cahier de maintenance,...)

## REGISTRE DES EPI